

Les derniers prieurs de Sainte-Anne de Rohars

La chapelle de Rohars, dont la restauration est bien engagée, doit son origine à un prieuré. Un prieuré était une dépendance d'une abbaye ; lorsque celle-ci avait reçu des biens ou des revenus éloignés de son siège, elle déléguaient quelques moines pour en assurer la gestion. Pour un prieuré rural, comme celui de Rohars, le nombre de moines était faible : deux ou trois, voire un seul.

Le prieuré Sainte-Anne de Rohars dépendait de l'abbaye Sainte-Marie de Pornic, une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin. Les premiers documents conservés le concernant sont du début du XIV^e siècle. Quelques siècles plus tard, ces institutions monastiques avaient perdu de leur dynamisme. Les prieurés furent confiés à des membres du clergé séculier et non du clergé régulier (ceux-ci suivaient la *règle* de leur ordre monastique qui leur imposait notamment la vie en communauté alors que les autres vivaient dans le *siècle*, c'est-à-dire dans le monde). Un tel prieuré, concédé à un séculier, était dit *en commend*e (du latin *commendare* : confier) et le prier non moine était dit *prieur commendataire*. Le prieuré était l'un des nombreux *bénéfices ecclésiastiques* qui constituaient les principales ressources du clergé de l'Ancien Régime.

Le prieuré de Rohars a connu ce régime au moins à partir des années 1620. Les quatre derniers prieurs, ceux du XVIII^e siècle, sont assez bien connus. Le prier de Sainte-Anne était normalement choisi par l'abbé de Sainte-Marie de Pornic, mais nous verrons plusieurs exceptions.

Claude Mesmin de Silly (1701-1750)

Lorsqu'il devint prier de Rohars, Claude Mesmin de Silly était prêtre du diocèse de Nantes. Il était né à Château-Thébaud le 6 octobre 1671. Son père, originaire de la région de Loudun, dans le Poitou, était procureur du roi au présidial de Nantes, une cour de justice. La famille avait été anoblie au début du siècle. Claude Mesmin était un prêtre instruit, il était bachelier en théologie. A sa nomination, il demeurait au séminaire de Nantes.

C'est du pape qu'il avait obtenu ses lettres de provision pour le prieuré de Sainte-Anne, lettres signées le 17 juillet 1701 à Rome. Le pape avait en effet le pouvoir d'accorder des bénéfices ecclésiastiques vacants aux clercs qui le sollicitaient. Le prieuré de Rohars était vacant depuis le décès en novembre 1699 de Louis Barbier du Metz, son précédent titulaire. Pour solliciter la cour pontificale, il fallait passer par l'entremise d'un *banquier expéditionnaire en cour de Rome*, agent titulaire d'un office créé par le roi ; il y en avait deux à Nantes. Le clerc désireux d'obtenir un bénéfice devait donc commencer par investir car les services du *banquier expéditionnaire* n'étaient pas gratuits ; d'autre part, en contrepartie de l'attribution d'un *bénéfice*, la cour pontificale percevait une taxe correspondant en principe à une année de revenu de ce bénéfice, taxe appelée *annate*.

Ses lettres de provision lui étant parvenues très rapidement, une semaine seulement après leur signature, Claude Mesmin vint aussitôt à Rohars, pour prendre possession du prieuré, le 26 juillet 1701, jour de la fête de Sainte Anne, jour auquel un grand concours de peuple venait en pèlerinage à la chapelle. Une prise de possession était un acte juridique, fortement chargé de symboles. La mémoire en était conservée par un acte notarié. Ce 26 juillet, Claude Mesmin était à Rohars dès six heures du matin, accompagné d'un notaire royal de Nantes et du banquier expéditionnaire en cour de Rome qui lui avait servi d'intermédiaire. Un prêtre de Bouée, Grégoire Bodan, qui demeurait à Rudesse, fut le deuxième témoin officiel de cette prise de possession. Selon un cérémonial bien codifié, le notaire rapporte que Claude Mesmin est entré dans la chapelle, a pris de l'eau bénite, sonné la cloche, fait prières et oraisons devant l'autel qu'il a baisé. Il s'est aussi rendu sur les dépendances du prieuré pour accomplir tous les actes rituels d'une prise de possession, ainsi que le faisait un paysan qui venait d'acheter un nouveau champ : il les a « circuitées et environnées » et il y a « fait émotion de terre, coupé branches aux arbres, arraché herbes ». Enfin, le notaire lut publiquement, devant la chapelle, l'acte qu'il venait de dresser.

Après sa prise de possession, le prier commendataire, qui n'était aucunement astreint à résidence dans son prieuré – d'ailleurs, le manoir prioral ne devait plus être en état de l'accueillir – n'avait plus qu'à jouir des revenus de son bénéfice tout en veillant à en faire assurer les charges. Les revenus étaient de deux types : celui de terres, prés et vigne dépendant du prieuré et des dîmes à Bouée et à Cordemais. Les dîmes étaient des prélèvements sur les récoltes, notamment de céréales ; dans ce cas, c'est la treizième gerbe qui revenait au

décimateur, c'est-à-dire une gerbe sur treize. Bien entendu, le prieur commendataire ne s'occupait pas lui-même de la perception de ses revenus ; il les affermait à un habitant du pays, lequel devait chaque année au prieur une somme convenue dans le bail. Le fermier n'exploitait pas forcément les terres du prieur et ne recueillait pas toujours lui-même le produit des dîmes. Il sous-louait souvent les biens et revenus en différentes sous-fermes. Comme le but du fermier était de dégager un certain bénéfice, le prieur commendataire ne percevait pas l'intégralité des revenus de son prieuré, mais il avait l'avantage de bénéficier d'une somme annuelle fixe et due par un seul débiteur alors que les revenus réels étaient variables, notamment les dîmes, et dus par une multitude de particuliers. Il se déchargeait aussi sur son fermier de tout souci matériel ; il était prévu dans le bail que celui-ci devait faire remplacer à ses frais les ardoises tombées du toit de la chapelle.

Les charges auxquelles était soumis le prieur de Rohars étaient assez faibles. En premier lieu, il était tenu de faire dire une messe basse par semaine à la chapelle Sainte-Anne ; il avait recours à un prêtre de Bouée, moyennant rétribution bien entendu, mais celle-ci n'était que de 40 livres en 1728 pour un revenu estimé à 550 livres. Les personnes pieuses qui avaient donné de leurs biens ou de leurs revenus en faveur des moines au Moyen Age avaient obtenu en contrepartie des prières perpétuelles pour le salut de leur âme. Cette perpétuité

s'acheva à la Révolution. Le prieur avait aussi la charge de l'entretien non usuel de la chapelle Sainte-Anne. Claude Mesmin de Silly dut la faire reconstruire, à la suite d'un terrible ouragan, survenu le 30 décembre 1705. N'oublions pas que la chapelle était à cette époque battue par les flots de la Loire. L'édifice restauré fut béni par le recteur de Savenay, le 31 juillet 1707.

Mesmin de Silly n'a pas assisté à cette bénédiction et il est vraisemblable qu'il n'est jamais revenu à Rohars après sa prise de possession. Il s'est établi à Paris. En 1717, il résidait dans la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas. Il y signa, avec plusieurs de ses confrères, une lettre à Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus*. Il s'agit d'une bulle du pape Clément XI, promulguée en 1713, pour condamner le jansénisme, un mouvement religieux dont les idées paraissaient schismatiques au pape.

Quelques années plus tard, en 1728, il était dans la paroisse Saint-Etienne-du-Mont. Il donna procuration à son fermier du prieuré de Rohars, Guillaume Magouet, pour faire la déclaration des revenus de son bénéfice. Guillaume Magouet était un simple laboureur.

Claude Mesmin de Silly mourut le 15 mars 1750, après avoir été, presque un demi-siècle, prieur de Sainte-Anne de Rohars. Trois autres prieurs lui ont succédé, avant la Révolution.

A suivre

au sujet de la Constitution. 51

Nous avons l'honneur d'être avec un très-profond respect, Monseigneur, de V. E. les très-humbles & très-obéissants serviteurs, les Ecclésiastiques de la Paroisse S. Jacques du Haut-Pas.

Présentés à S. E. le 22. Janvier 1717.

L'ABBE' BIDA L, Docteur de Sorbonne.
BRACQUET, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine Honoraire de l'Eglise de Paris.

LE FOIN, Prêtre.

MAYOU, Docteur de Sorbonne.

DU ROZEY, Docteur de Sorbonne.

AUBRY, Prêtre.

MAILLARD, Prêtre.

A. ROSLIN, Docteur de Sorbonne, Supérieur des Catéchismes.

D'IMBERT, Prêtre.

DE LA PORTE, Prêtre.

MESMIN DE SALLY, Prêtre, Prieur de Rohars.

DURAND, Prêtre.

CAILLIAU, Prêtre.

C. HOUDOUART, Prêtre.

G. HOUDOUART, Prêtre.

HEAULNE DE LA NEUVILLE, Prêtre, Bachelier en Licence de la Maison & Société de Navarre.

LE CLERC, Prêtre.

SALMON DE LA COUSINIÈRE, Prêtre.

LE SESNE D'ETEMARE, Prêtre.

COLLIN, Prêtre.

B. FOURGON, Prêtre.

G. N. NIVELLE, Diacre.